



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU REGISTRAIRE DU QUÉBEC

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

J'atteste que le document joint à ce certificat est une copie authentique des lettres patentes (acte de correction) délivrées le 18 septembre 2012 aux représentants légaux de Joseph Gagné

J'atteste également que ce même document est déposé aux fins d'enregistrement dans le

Libro 531

Folio 101

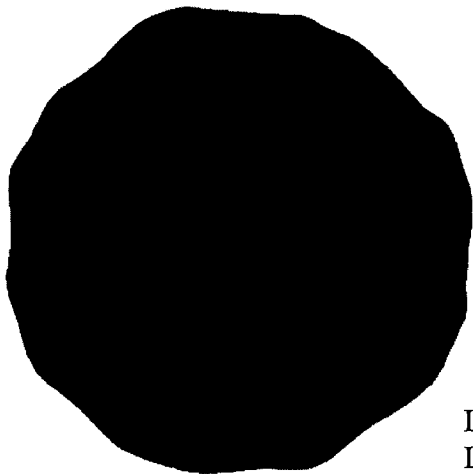
du registre des lettres patentes foncières du ministère de la Justice.

Montréal, le 9 octobre 2012

Sous-registraire adjointe
du Québec


M^e Suzanne Potvin Plamondon

Numéro de référence : 61353-C



Qu bec

LETTRES PATENTES

d livr es par

Enregistr  le 9 octobre 2012
531
Libro
Folio 101
Sous-registr aire adjointe
du Qu bec
Signature
(Signature)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES P CHERIES ET DE L'ALIMENTATION, L'Honorable Pierre Corbeil, dont l'adresse est le 200, chemin Sainte-Foy,   Qu bec, au Qu bec, o  le code postal est G1R 4X6; lequel est repr sent  par madame H l ne Doddridge, directrice de la Direction de l'appui au d veloppement des entreprises et de l'am nagement du territoire, d ment autoris e en vertu des pouvoirs qui lui sont conf r s par la Loi sur le minist re de l'Agriculture, des P cheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14), la Loi sur les terres agricoles du domaine de l' tat (L.R.Q., c. T-7.1) et le R glement sur la signature de certains documents du minist re de l'Agriculture, des P cheries et de l'Alimentation, (c. M-14, r.2)

Lequel, en vertu des articles 44 et 26 de la Loi sur les terres agricoles du domaine de l' tat (L.R.Q., c. T-7.1), proc de en regard de la terre ci-apr s d crite   la correction des lettres patentes portant le num ro de r f rence 61353, lesquelles ont  t  publi es au Registre foncier du Qu bec, Livre foncier de la circonscription fonci re de Sainte-Anne-des-Monts, le premier (1 r) juin mille neuf cent soixante-dix-huit (1978), sous le num ro 40390

Dans ces lettres patentes, le nom du b n ficiaire en regard de la partie y plus amplement d crite du lot num ro QUINZE B (15B), du cadastre officiel du canton de Tourelle, circonscription fonci re de Sainte-Anne-des-Monts, se lisait comme suit :

D�SIGNATION CADASTRALE ET RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONCESSION	PERSONNE IDENTIFI�E AU 14 avril 1978
---	--

LOT 15B : Un immeuble situ  dans la circonscription fonci re de Sainte-Anne-des-Monts, connu et d sign  comme  tant la demie nord-est du lot quinze (15) du rang un (I), de l'arpentage primitif du canton de Tourelle, conc d e   Joseph Gagn  le 11 ao t 1888 sous le # 26854 correspondant aux lots num ros quinze-B-un (15-B-1) non subdivis , quinze-B-un-un (15-B-1-1), quinze-B-un-deux (15-B-1-2), quinze-B-un-trois (15-B-1-3), quinze-B-un-quatre (15-B-1-4), quinze-B-un-cinq (15-B-1-5), quinze-B-un-six, (15-B-1-6), quinze-B-deux (15-B-2), quinze-B-trois (15-B-3), quinze-B-quatre (15-B-4), quinze-B-cinq (15-B-5), quinze-B-six (15-B-6), quinze-B-sept (15-B-7), quinze-B-huit (15-B-8), quinze-B-neuf (15-B-9), quinze-B-dix (15-B-10), quinze-B-onze (15-B-11), quinze-B-douze (15-B-12), quinze-B-treize (15-B-13) quinze-B-quatorze (15-B-14), quinze-B-quinze (15-B-15), quinze-B-seize (15-B-16), quinze-B-dix-sept (15-B-17), rang un (I), du cadastre officiel du canton de Tourelle.

LOUIS-MARIE LEPAGE

Le nom du bénéficiaire aurait dû se lire comme suit, considérant que la désignation ci-avant reproduite de la personne identifiée comme bénéficiaire comporte une erreur et doit, en conséquence, être rectifiée et remplacée par celle qui apparaît ci-après :

DÉSIGNATION CADASTRALE ET RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONCESSION	PERSONNE IDENTIFIÉE AU 14 avril 1978
---	--

LOT 15B : Un immeuble situé dans la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, connu et désigné comme étant la demie nord-est du lot quinze (15) du rang un (I), de l'arpentage primitif du canton de Tourelle, concédée à Joseph Gagné le 11 août 1888 sous le # 26854 correspondant aux lots numéros quinze-B-un (15-B-1) non subdivisé, quinze-B-un-un (15-B-1-1), quinze-B-un-deux (15-B-1-2), quinze-B-un-trois (15-B-1-3), quinze-B-un-quatre (15-B-1-4), quinze-B-un-cinq (15-B-1-5), quinze-B-un-six, (15-B-1-6), quinze-B-deux (15-B-2), quinze-B-trois (15-B-3), quinze-B-quatre (15-B-4), quinze-B-cinq (15-B-5), quinze-B-six (15-B-6), quinze-B-sept (15-B-7), quinze-B-huit (15-B-8), quinze-B-neuf (15-B-9), quinze-B-dix (15-B-10), quinze-B-onze (15-B-11), quinze-B-douze (15-B-12), quinze-B-treize (15-B-13) quinze-B-quatorze (15-B-14), quinze-B-quinze (15-B-15), quinze-B-seize (15-B-16), quinze-B-dix-sept (15-B-17), rang un (I), du cadastre officiel du canton de Tourelle.

LES REPRÉSENTANTS
LÉGAUX DE
JOSEPH GAGNÉ

La présente correction est effective à compter du quatorze (14) avril mille neuf cent soixante-dix-huit mille (1978), date de la délivrance des lettres patentes ainsi corrigées.

Les autres mentions apparaissant aux lettres patentes corrigées par les présentes, spécifiant que le transfert a effet à compter de la date de la concession indiquée en regard de la terre visée, sujet aux dispositions des lois et règlements applicables, incluant notamment les dispositions y citées de la susdite *Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État*, et que l'État ne se fonde sur aucun titre publié, demeurent inchangées et sont applicables en regard des présentes.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prie l'Officier de la publicité des droits de faire porter les présentes corrections au Registre foncier du Québec, Livre foncier de la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, et au Registre des mentions afférentes aux lettres patentes ainsi corrigées.

EN FOI DE QUOI, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rectifie par les présentes, en quadruple, les présentes lettres patentes portant le numéro de référence 61353-C, à Québec, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille douze (2012).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Par :



Hélène Doddridge, directrice
Direction de l'appui au développement des
entreprises et de l'aménagement du territoire
(DADEAT)

N° réf. : 61353-C